

Acquisition d'une propriété bâtie à Mme JOBARD Huguette et à M. TATON Gilbert, 3 rue Max Jacob

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Mme Huguette JOBARD et M. Gilbert TATON ont sollicité la Ville de Besançon pour lui proposer l'acquisition de leur propriété bâtie sise 3, rue Max Jacob.

Cadastrée section CK n°128p, d'une contenance de 3 a 83 ca, cette parcelle supporte une maison vétuste. Inhabitée depuis plusieurs années, elle est située dans la zone d'aménagement des Vaîtes et se trouve touchée par l'emplacement réservé pour voirie n° 294, inscrit au PLU en vue de la création du Boulevard Est.

Compte tenu de ces éléments, des négociations ont été engagées avec Mme JOBARD et M. TATON.

Un accord est intervenu sur la base d'une acquisition au prix de l'évaluation de France Domaine soit 45 660 €, indemnité de remploi comprise.

Les frais d'acte notarié seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 45 660 € sera imputée au chapitre 21.824.2115.612.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2009.